

**Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord  
tenue à l'Hôtel de Ville de Grande-Anse le mardi 26 novembre 2024 à 18h30**

**RE-2024-02**

**1. APPEL À L'ORDRE**

M. Joseph Lanteigne, maire, appelle la réunion à l'ordre à 18h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux 4 citoyens et citoyennes présents à cette sixième réunion extraordinaire de la ville de Rivière-du-Nord.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

<b>Sont présents :</b>	Joseph Lanteigne	Maire
	Gérard Battah	Conseiller
	Carole Frigault	Conseillère
	Yvon Godin	Conseiller
	Thérèse Haché	Maire suppléante
	Anne Landry	Conseillère
	Colin MacLellan	Conseiller

**Assistaient également :**

André Sonier	Directeur général
Simonne Godin	Greffière municipale
Mélissa Godin Cormier	DG adjointe et Trésorière
Denis Poirier	Consultant en finances

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le maire, M. Joseph Lanteigne, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

**Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée.**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Joseph Lanteigne, maire, fait lecture de l'ordre du jour comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Budget 2025.
6. Résolutions et arrêtés municipaux :
  - 6.1 Arrêté 200-2024 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Grande-Anse* » :
    - 6.1.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 200-2024;
    - 6.1.2 Troisième lecture par son titre et adoption.

- 6.2 Arrêté 04-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan municipal de Saint-Léolin » :
- 6.2.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 04-2024;
  - 6.2.2 Troisième lecture par son titre et adoption;
  - 6.2.3 Résolution – Soumission de l'Arrêté 04-2024 au ministère des Gouvernements locaux pour approbation du Ministre.
- 6.3 Arrêté 05-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Saint-Léolin » :
- 6.3.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 05-2024;
  - 6.3.2 Troisième lecture par son titre et adoption.

7. Levée de la réunion.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Carole Frigault et appuyé par M. Gérard Battah, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme présenté.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-130**

## 5. BUDGET 2025

Mme Mélissa Godin Cormier, directrice générale adjointe et trésorière de la ville de Rivière-du-Nord, présente pour décision le budget 2025 de la municipalité.

Par la suite, la proposition suivante est formulée :

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Mme Thérèse Haché et appuyé par Mme Anne Landry :**

- **QUE le budget total de fonctionnement de la Ville de Rivière-du-Nord pour l'année 2025 soit de 5 175 566 \$; et**
- **QUE la somme de 3 572 441 \$ soit le mandat de la municipalité; et**
- **QUE les taux d'imposition par autorités de taxation pour la prochaine année soient les suivants :**
  - ✓ Anse-Bleue / Dugas 1,0985 \$
  - ✓ Bertrand 1,5600 \$
  - ✓ Grande-Anse 1,5600 \$
  - ✓ Maisonnette 1,5600 \$
  - ✓ New Bandon 0,9274 \$
  - ✓ Poirier 0,9871 \$
  - ✓ Saint-Léolin 1,5600 \$

**DE PLUS, IL EST DÛMENT PROPOSÉ que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux, aux taux d'imposition proposés, sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la ville de Rivière-du-Nord.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2023-131**

## 6. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS

### 6.1 Arrêté 200-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Grande-Anse »

#### 6.1.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 200-2024

Mme Simonne Godin, greffière, fait la lecture de l'Arrêté 200-2024.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Gérard Battah et appuyé par M. Yvon Godin, que l'Arrêté 200-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Grande-Anse » dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-132**

#### 6.1.2 Troisième lecture par son titre et adoption

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par Mme Anne Landry et appuyé par Mme Carole Frigault, que l'Arrêté 200-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Grande-Anse » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-133**

M. Joseph Lanteigne, maire, fait la lecture par son titre de l'Arrêté 200-2024.

### 6.2 Arrêté 04-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan municipal de Saint-Léolin »

#### 6.2.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 04-2024

Mme Simonne Godin, greffière, fait la lecture de l'Arrêté 04-2024.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par Mme Carole Frigault et appuyé par Mme Thérèse Haché, que l'Arrêté 04-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan municipal de Saint-Léolin » dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-134**

#### 6.2.2 Troisième lecture par son titre et adoption

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Gérard Battah et appuyé par Mme Anne Landry, que l'Arrêté 04-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté adoptant le plan municipal de Saint-Léolin » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-135**

M. Joseph Lanteigne, maire, fait la lecture par son titre de l'Arrêté 04-2024.

**6.2.3 Soumission de l'Arrêté 04-2024 au ministère des Gouvernements locaux pour approbation par le Ministre**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 112(1) de la *Loi sur l'urbanisme* exige que le Conseil demande l'approbation du plan municipal par le Ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par Mme Carole Frigault et appuyé par M. Colin MacLellan que la Greffière municipale, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre des Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'Arrêté 04-2024, conformément aux exigences de l'article 112(2) de ladite Loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-136**

**6.3 Arrêté 05-2024 intitulé « Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Saint-Léolin »**

**6.3.1 Lecture intégrale de l'Arrêté 05-2024**

Mme Simonne Godin, greffière, fait la lecture de l'Arrêté 05-2024.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Colin MacLellan et appuyé par Mme Anne Landry, que l'Arrêté 05-2024 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Saint-Léolin* » dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-137**

**6.3.2 Troisième lecture par son titre et adoption**

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Yvon Godin et appuyé par Mme Thérèse Haché, que l'Arrêté 05-2024 intitulé « *Arrêté modifiant l'Arrêté de zonage de Saint-Léolin* » fasse l'objet de la troisième lecture par son titre et que cet arrêté soit adopté par le conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

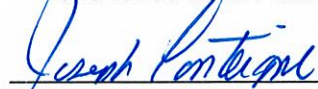
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2024-138**

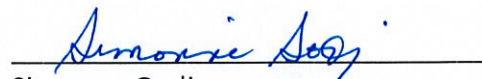
M. Joseph Lanteigne, maire, fait la lecture par son titre de l'Arrêté 05-2024.

**7. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, M. Joseph Lanteigne, maire, procède à la levée de la réunion à 18h50.



Joseph Lanteigne  
Maire



Simonne Godin  
Greffière municipale